



Date de transmission de l'acte: 28/04/2026

Date de reception de l'AR: 28/04/2026

004-210402400-DE\_2026\_041-DE

A G E D I

EXTRAIT DU  
Republique française  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Date de la convocation: 21/04/2026

*vingt-sept avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Laurent ROUX*

**Membres en exercice  
: 11**

**Présents : 8**

**Votants : 9**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Présents :** Laurent ROUX, Anthony DA SILVA RAMOS, Sophie VIAL,  
Florian UGHI, Jean TATU, Sylvie COLONNA D'ISTRIA, Rudy  
WUNDERLIN, Charlotte SZILAGYI

**Représentés :** Viviane ISNARD représentée par Rudy WUNDERLIN

**Excusés :**

**Absents :** Agnès BERGERON, Nicolas NEY

**Secrétaire de séance :** Sylvie COLONNA D'ISTRIA

**Objet : Vote du budget primitif - VILLARS COLMARS 2026 - DE\_2026\_041**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la  
Commune VILLARS COLMARS,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune VILLARS COLMARS pour l'année 2026 présenté par son  
Maire,

**AUTORISE** monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de  
la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des  
dépenses réelles de chacune des sections conformément à l'article L5217-10-6 CGCT.

L'information concernant ces virements de crédit sera transmise à la préfecture et au comptable.

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 2 011 953,00 €**

En dépenses à la somme de : 2 011 953,00 €

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026

Date de reception de l'AR: 28/04/2026

004-210402400-DE\_2026\_041-DE

A G E D I

ARTICLE 2 :

D'ADOPTER le budget par chapitre selon le détail suivant :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	315 553,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	267 000,00
014	Atténuations de produits	26 866,00
023	Virement à la section d'investissement	400 000,00
042	Section à section	10 187,00
65	Autres charges de gestion courante	168 560,00
66	Charges financières	7 574,00
67	Charges spécifiques	500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	100,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 196 340,00</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	607 923,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	17 000,00
73	Impôts et taxes	128 000,00
731	Fiscalité locale	189 000,00
74	Dotations et participations	114 317,00
75	Autres produits de gestion courante	140 100,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 196 340,00</b>

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026

Date de reception de l'AR: 28/04/2026

004-210402400-DE\_2026\_041-DE

A G E D I

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	19 669,00
16	Emprunts et dettes assimilées	66 485,00
20	Immobilisations incorporelles	9 618,00
21	Immobilisations corporelles	719 841,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>815 613,00</b>

### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	138 498,00
021	Virement de la section de fonctionnement	400 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	91 100,00
040	Section à section	10 187,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	31 328,00
13	Subventions d'investissement	141 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 500,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>815 613,00</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

